



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

11 JAN. 2023



INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les impacts économiques
et sociaux du Plan France
très haut débit

DOCUMENT DE PRÉSENTATION



Lancé en 2013, le Plan France très haut débit a atteint ses objectifs : assurer aujourd'hui à l'ensemble des Français une connectivité très haut débit, avec un mix technologique allant de la fibre au satellite, dans le respect de l'enveloppe annoncée de 13,3 milliards d'investissements publics notifiée à la Commission européenne en 2016.

Des effets notables de l'arrivée de la fibre sur l'attractivité des territoires, l'emploi et la performance des entreprises, sont déjà observables.

La réussite du plan tient pour beaucoup à une gouvernance originale assurée de manière partagée entre collectivités locales, services de l'État, et opérateurs privés.

AUX ORIGINES DU PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT

Avec « la révolution Internet » émergent, dès les années 1990, de nouveaux besoins d'infrastructures de télécommunication. Si le Japon y répond en investissant massivement dans la fibre optique dès le début des années 2000, du côté européen, il faudra attendre le **digital agenda** de 2010 qui ouvre la voie à un marché unique numérique pour qu'un grand plan connectivité soit mis en œuvre.

En France, deux urgences s'ajoutent à l'agenda européen : l'obsolescence du réseau historique du cuivre et la « fracture numérique ». L'inégalité d'accès au réseau à très haut débit des territoires, notamment ruraux, est alors perçue comme l'une des causes du décrochage de ces territoires.

Le Plan très haut débit face à la fracture numérique

C'est la part de la population française qui se situait en zone blanche du très haut débit fixe en 2015, ce qui plaçait la France au **26^{ème} rang** européen ; en 2022, elle remonte au **12^{ème} rang pour le THD et pour la fibre dans le peloton de tête en Europe.**

C'est dans ce contexte que l'État lance en 2013 le Plan France très haut débit (THD). Il s'agit d'**assurer à l'ensemble des Français une connectivité THD, c'est-à-dire supérieure à 30 Mbit/s, à l'horizon 2022.** Comment ? En incitant les investissements privés pour assurer la couverture de l'ensemble du territoire tout en prévoyant de financer sur fonds publics les zones où des carences du marché auraient été anticipées (zones d'initiative publique).

77,6% >

30 Mbit/s



13,3 >
milliards d'euros

Objectifs et moyens du Plan France très haut débit

C'est le montant d'investissements publics pour équiper 18 millions de logements et de locaux professionnels, dans les zones d'initiative publique sur près de 43 millions pour l'ensemble du territoire



Ces objectifs de couverture ont-ils été atteints ? À quel prix et avec quels résultats pour les territoires ? C'est à ces questions que répond le rapport de France Stratégie. Il vise à évaluer le travail de gouvernance du déploiement par la puissance publique, et à analyser les impacts socioéconomiques du déploiement. **Ce rapport d'évaluation ex post a été réalisé à la demande du gouvernement et de la Commission européenne** par un Comité des parties prenantes et par un comité scientifique composé des meilleurs spécialistes du sujet, scientifiques et professionnels.



Nous avons souhaité savoir quels ont été les effets du Plan, comment il a pu profiter aux différents acteurs et dans quelle mesure il a répondu aux attentes des citoyens et des entreprises. Le Plan a-t-il contribué à la création de richesses et d'emplois ? Le choix de privilégier plutôt la fibre était-il adéquat ?

OBJECTIFS DE COUVERTURE ATTEINTS

99%

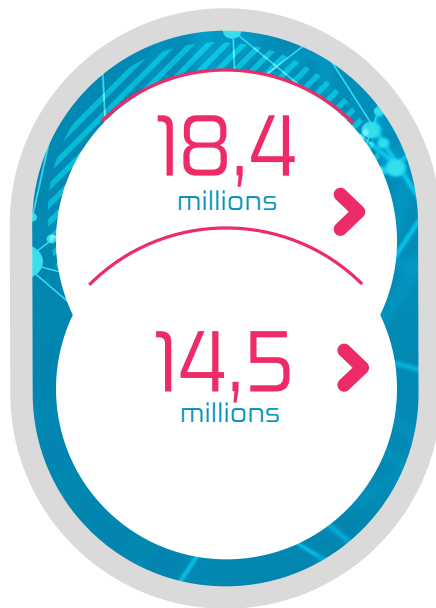
À l'échéance 2022, le Plan France THD a atteint ses objectifs en offrant **une couverture très haut débit pour 99 % des locaux** du territoire, **avec un mix technologique** allant des solutions filaires (fibre, ADSL et câble coaxial) à la couverture satellite, en passant par les technologies radio.

En privilégiant progressivement la fibre jusqu'à l'abonné (technologie FttH pour Fiber to the Home) lorsque les conditions techniques et la viabilité économique le permettent, le Plan a contribué à une nette accélération du déploiement de cette technologie : fin 2021, plus de 70 % des locaux étaient ainsi éligibles au FttH.

« ELIGIBLE, RACCORDABLE, RACCORDÉ », QUAND PARLE-T-ON DE « COUVERTURE D'UN TERRITOIRE »

Un local est considéré comme « couvert » dès lors qu'au moins une des technologies très haut débit est disponible dans sa zone. Le raccordement effectif nécessite cependant que l'utilisateur contracte un abonnement et que le fournisseur d'accès respecte ce contrat, en qualité et en délai. Ce n'est pas toujours le cas. Une statistique de **couverture à 100 %** peut donc surprendre les usagers qui vivent des difficultés récurrentes d'accès à Internet sur leur territoire ou qui s'attendent à disposer exclusivement de la fibre.

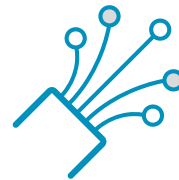
Dans le cas de la fibre, **le déploiement** a pu être réalisé mais s'il n'existe pas encore d'opérateur commercial sur le réseau à même de proposer un abonnement aux usagers finaux, le local est **raccordable**, mais pas encore **éligible**. Le local devient éligible quand il existe au moins un opérateur commercial à même de proposer une offre d'abonnement : l'utilisateur peut y souscrire pour l'installation de la fibre dans son logement ou local. Il est alors **raccordé**.



Combien d'abonnés au très haut débit ?

C'est le nombre d'abonnés au très haut débit en France dont...

d'abonnés à la fibre fin 2021



60%

des particuliers

32 % des entreprises étaient abonnées au THD en 2020

55 % raccordées à la fibre en 2022, selon la filière

Si les objectifs de couverture du Plan ont donc été atteints, restent **des inégalités de déploiement selon les « zones »** d'intervention.

57%

de la population et près de 25 millions de locaux

Zones très denses – métropole, villes – **investissements strictement privés**, avec une concurrence par les infrastructures : chaque opérateur d'infrastructure déploie son réseau à partir duquel plusieurs opérateurs commerciaux peuvent intervenir.

Zones denses – périphéries de ville par exemple – **investissements privés** : les opérateurs d'infrastructure déploient un seul réseau en « co-investissement ».

Zones peu denses – territoires ruraux surtout – financement assuré par des **réseaux d'initiative publique (RIP)** alliant investissements publics et privés - **43 % de la population** et près de 18 millions de locaux

94 % des locaux sont éligibles au THD dont 88 % au FttH (en 2021) dans les zones d'intervention privée, mais les derniers déploiements tardent à être réalisés notamment dans les périphéries de certaines grandes métropoles.

Les zones d'initiative publique ont connu, elles, un démarrage plus tardif. En conséquence seuls **60 % des locaux** bénéficient d'un accès au THD (au quatrième trimestre 2021) via des technologies filaires, et 51% de locaux sont raccordables au FttH. Une proportion cependant supérieure à la moyenne européenne de 30 % d'accès à la fibre pour les zones rurales et surtout en forte croissance. Au rythme actuel des déploiements en zones RIP (plus de 5 millions de prises par an) **la généralisation de la fibre devrait être atteinte en 2025**.

Le terme « généralisation » s'entend ici comme « déploiement systématique partout où cette technologie s'avère techniquement possible et économiquement viable ».



« Ces configurations indiquent que quand la rentabilité ne semble pas assurée aux opérateurs dans certaines parties des zones à couvrir, la couverture complète peut être difficile à atteindre sous la seule initiative privée. L'intervention publique apparaît ainsi indispensable dans les zones, le plus souvent rurales, les moins attractives économiquement. »

EMPLOI, CROISSANCE, ATTRACTIVITÉ : LES IMPACTS DE LA FIBRE SUR LES TERRITOIRES

Si les effets de la fibre existent, une période de 3 ans minimum est cependant nécessaire après le déploiement pour qu'ils s'avèrent statistiquement repérables. Les déploiements étant encore récents ou encore en cours, il manque le recul suffisant pour mesurer pleinement ces effets aujourd'hui.



« L'ensemble des études réalisées suggèrent des effets positifs du THD ainsi que des effets additionnels de la fibre sur l'attractivité des territoires, l'emploi et la performance des entreprises.

Les méthodes économétriques mobilisées visent autant que possible à estimer des effets « de causalité » à partir de la comparaison entre les territoires concernés et des territoires témoins. Il n'est toutefois jamais possible d'exclure tout biais dans ce type d'estimations. »

L'arrivée de la fibre dans une commune (passage d'une couverture de 0 à 100 %) est associée à :

une hausse du nombre de créations d'établissements sur le territoire de +2 %, et même de +3,9 % dans les secteurs d'activités à forte intensité numérique ;

l'arrivée dans le territoire d'une population plus jeune ;

une plus grande résilience des territoires aux chocs successifs des confinements sur la période 2019-2020 (moins de baisse du nombre d'emplois et moins de recours au chômage partiel notamment).

Plus généralement, la présence du THD est associée à :

une augmentation de 7 % de la valeur ajoutée générée par le secteur marchand trois ans après l'arrivée du THD, et de 18 % cinq ans après ;

une augmentation de l'emploi du secteur privé marchand de 4,3 % quatre ans après l'arrivée du THD et de 8 % cinq ans après.





PAS D'USAGE « DISRUPTIF » DE LA FIBRE...

L'arrivée de la fibre sur un territoire augmente ou intensifie les usages du numérique préexistant sans les transformer radicalement.

Du côté des entreprises par exemple, l'adoption de la fibre est associée à une augmentation de la part des salariés utilisant un ordinateur (de 8 points de pourcentage), ou utilisant internet dans leurs activités (11 points de pourcentage), de la **part des salariés en télétravail** ou encore de ceux pratiquant la visioconférence (son usage a doublé en France entre 2019 et 2021). En revanche, elle n'a pas d'effet identifié sur les capacités d'innovation des entreprises ou le développement du e-commerce.



« La seule présence d'un réseau de télécommunications de qualité ne suffit pas à transformer les pratiques. C'est l'existence d'un écosystème facilitateur (présence de fournisseurs, d'intermédiaires de services, de structures de formations, etc.) qui constitue l'élément décisif des transformations. »

DES CAS D'USAGE DE LA FIBRE QUI SORTENT DU LOT

Efficacité des secours : dans la Sarthe, le déploiement de la fibre a permis la mise en place d'un système innovant de télésurveillance des risques incendie.

« Lycée 4.0 » : la région Grand Est a pourvu 352 lycées en équipements permettant d'intensifier les pratiques éducatives numériques.

Tourisme numérique : « Val de Loire numérique » a pu équiper 80 sites de deux départements d'un wifi touristique.

10 kwh
par abonnement
pour la fibre

35 kwh
pour les
réseaux cuivre
en 2020

... MAIS UN « AVANTAGE COMPARATIF » ENVIRONNEMENTAL

Le déploiement de la fibre présente **des avantages comparatifs importants en matière d'empreinte environnementale**. À commencer par sa faible consommation énergétique : les réseaux fibre consomment en moyenne 10 kWh par abonnement en 2020 contre 35 kWh pour les réseaux cuivre. Comme pour tout progrès technologique, ces gains énergétiques sont cependant entamés par des **effets de rebond** de consommation. Une connectivité améliorée et un meilleur débit entraînent une intensification et une superposition des consommations numériques chez les particuliers.

UN DISPOSITIF D'AIDE PUBLIQUE EFFICACE

En termes d'efficacité et d'opportunité du dispositif d'aide, les engagements financiers de l'État et des collectivités sont restés globalement conformes aux prévisions initiales : ils ont même permis d'atteindre plus tôt qu'envisagé la couverture THD, tout en visant une généralisation de la fibre en 2025.

22,4 >
milliards d'euros,

C'est le montant total investi dans les zones d'intervention publique pour 18 millions de locaux à couvrir, financés à 42 % par des opérateurs d'infrastructures via des partenariats publics-privés



Le coût public total du déploiement de **13,9 milliard d'euros** (État, collectivités et fonds européens) est donc **conforme à l'enveloppe notifiée à la Commission** européenne en 2016. Les investissements de l'État ont respecté les prévisions initiales de l'ordre de 3,5 milliards d'euros. Les coûts de déploiement du réseau sont restés conformes aux coûts estimés par les analyses de marché du régulateur. En clair, la réalisation des projets n'a donné lieu à **aucune dérive des budgets**.

Les formes de contractualisation entre les collectivités locales et les opérateurs privés au sein des RIP ont également su s'adapter au profit d'une plus grande efficacité des projets. Les collectivités se sont progressivement alignées sur un mode de gestion (affermo-concessif) permettant **une plus grande implication des opérateurs privés** dans les projets et une réduction des prises de risques pour les collectivités

35,7 >
milliards d'euros,

C'est le montant total des investissements publics et privés dans la boucle locale fixe qu'il aura fallu pour couvrir quelque



42,9
millions de locaux
sur le territoire
français



Des inégalités d'avancement des projets sont toutefois observables qui peuvent avoir plusieurs causes (effets d'apprentissage inégaux, difficultés de gouvernance). Cela explique que les projets les plus précoces n'ont pas forcément été les plus rapides.



Plus généralement, **la gouvernance originale du Plan**, assurée de manière partagée entre collectivités locales et services de l'État, et articulée à différentes formes de partenariats privés, **a rendu possible une grande flexibilité du dispositif**. Une des clés de son succès.

TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT *INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LES IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DU PLAN FRANCE TRÈS HAUT DÉBIT* SUR STRATEGIE.GOUV.FR (RUBRIQUE PUBLICATIONS)



www.strategie.gouv.fr



[@strategie_Gouv](https://twitter.com/strategie_Gouv)



[france-strategie](https://www.linkedin.com/company/france-strategie)



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@FranceStrategie_](https://www.instagram.com/FranceStrategie_)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Contacts presse :

Charlotte Cougny, chargée des relations presse
charlotte.cougny@francestrategie.eu
01 42 75 60 39 - 06 72 31 33 14